



diminution de pension : plaidoierie

Par **tortuegeniale**, le 17/12/2010 à 18:56

Bonjour,

Je passe devant le JAf en janvier, mais sans avocat (pas le smoyens et pas d'aide juridictionnelle possible), pour une demande de diminution de pension alimentaire.

J'ai déjà envoyé une lettre ainsi que les justificatifs au Jaf, mais il faut que je les envoies également au defendeur.

J'ai peur de me retrouver devant le juge et de ne pas avoir le bon vocabulaire juridique? Dois-je également préciser que le defendeur fait tout pour ne aps être solvable (pas de travail, a demissionné d'un poste de focntionnaire par exemple?)

Aidez moi un peu à construire ma plaidoirie afin de ne pas trop me ridiculiser....

Je précise que si je demande cette revision c'est parce que je suis à la limite de l'expulsion (diminution de revenus et augmentation de charges en fait dont charges qui me restent de mon mariage).

Merci beaucoup.

Par **Domil**, le 17/12/2010 à 20:26

ça dépend du contexte, des arguments que vous avez

Par **windbixente**, le 18/12/2010 à 10:32

Bonjour,

J'ai contacté un avocat qui m'a fait une consultation pour 50€ et j'ai eu les bons arguments et mots devant le JAF

A plus

Par **Domil**, le 18/12/2010 à 12:45

c'était la meilleure solution